

Subissant d'«énormes» pertes depuis mars dernier

Les éleveurs de bétail réclament la réouverture des marchés hebdomadaires et menacent...

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

155 nouveaux cas et 5 morts en 24 heures

Les contaminations repartent à la hausse

Page 16

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5185 - Mercredi 30 septembre 2020 - Prix : 10 DA

Commission juridique du Sénat

Zeghmati présente le code pénal et la loi sur la lutte contre les bandes de quartiers

Page 2

Le dernier des hommes

Par Mohamed Habili

Nul doute que la publication par le New York Times des déclarations d'impôts sur plusieurs années de Donald Trump, (d'où il ressort d'ailleurs qu'il n'en payait pas, d'impôts, ou alors si affreusement peu), est une aubaine que son rival démocrate va sans doute tenter d'exploiter à fond dans leur premier tête-à-tête d'aujourd'hui mercredi. Pour être tout à fait exact, quand ces lignes paraîtront, ce débat, décalage horaire oblige, aura déjà eu lieu. Pour tout autre candidat que Trump, une telle révélation serait mortelle, aussi grande que puisse être dans les sondages son avance sur son rival. La question de sa vérité ou non semble déjà tranchée, bien que Trump n'ait pas manqué à son habitude de crier à Fake News, le nom que depuis quelque temps déjà il donne à son pourfendeur de journal. Dans son cas, on ne sait pas très bien car tant de fois on a cru qu'il était K.-O. cette fois-ci, qu'il n'en réchapperait pas. Et à la fin, force a été de constater qu'une fois de plus il s'en est sorti, comme en atteste à chaque fois sa cote de popularité restée inentamée. Il faut dire que Trump n'a pas tant des électeurs qui sont fidèles que des fidèles qui en même temps sont des électeurs. N'empêche, cette fois-ci il n'a pas pu ne pas sentir le souffle du boulet. Non pas d'ailleurs parce qu'il fraudait le fisc, un crime capital aux Etats-Unis, mais parce qu'il ne gagnait pas assez pour devoir en payer. Une faute bien plus grave aux yeux de ses électeurs, convaincus qu'ils sont en effet qu'il est l'as des as en affaires.

Suite en page 3

Référendum sur la Constitution

Les critères de la campagne électorale fixés



PH/D. R.

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a rendu public, hier, un arrêté fixant les critères de la campagne électorale dans le cadre de la consultation référendaire sur le projet de révision de la Constitution, prévue le 1^{er} novembre prochain. [Page 2](#)

31 morts et 1 348 blessés en une semaine

Les routes redeviennent meurtrières

Page 3

Fermeture du siège de l'APC de Seddouk/ Béjaïa

Des villageois réclament l'amélioration de leur vie quotidienne

Page 16

Référendum sur la Constitution

Les critères de la campagne électorale fixés

■ L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a rendu public, hier, un arrêté fixant les critères de la campagne électorale dans le cadre de la consultation référendaire sur le projet de révision de la Constitution, prévue le 1^{er} novembre prochain.

Par Aomar Fekrache

Tout en rappelant que la campagne électorale est déclarée ouverte 25 jours avant la date du scrutin, soit le 7 octobre 2020 à 8h et s'achève 3 jours avant la date du scrutin, à savoir le 28 octobre 2020 à 00h, cet arrêté, dans son article 3, cite les parties appelées à animer la campagne électorale, à savoir «le secteur gouvernemental, les partis politiques, les associations nationales et les personnalités poli-

tiques». Le programme du staff gouvernemental chargé de la campagne électorale est adressé au président de l'Autorité nationale indépendante des élections, précise-t-il.

Pour les partis politiques, l'article 5 indique qu'ils «sont habilités à mener la campagne électorale conformément à ce qui suit : les partis politiques détenteurs d'un groupe parlementaire au niveau de l'une des Chambres du Parlement, les partis politiques détenteurs de dix sièges entre les deux Chambres du Parlement, les partis politiques détenteurs de sièges au sein des Assemblées populaires locales au niveau de vingt-cinq wilayas au minimum». Ces partis politiques, est-il précisé, doivent présenter à l'Anie, dans un délai de 5 jours au moins avant le lancement de la campagne électorale, une demande étayée de documents justificatifs et un résumé des axes d'intervention.

Quant aux associations nationales, l'arrêté précise qu'elles doivent avoir «une représentation effective au niveau de 25 wilayas au minimum et sont appelées à présenter à l'Anie, dans un délai de 5 jours au moins avant le lancement de la campagne électorale, une demande étayée de documents justificatifs et un résumé des axes d'intervention».

Dans son article 7, l'Anie annonce fixer, en coordination



PH. > D. R.

avec l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, la plage horaire réservée aux intervenants dans les médias audiovisuels publics.

Outre les modalités de publicité prévues par la loi organique n° 16-10 du 25 août 2016, susvisée, la campagne électorale, explique l'arrêté, «peut être menée dans le cadre de la consultation référendaire sur la révision constitutionnelle par voie d'affichage, de distribution de dépliants, de correspondances et de tous les moyens écrits ou électroniques». Les espaces réservés à la publicité sont définis par arrêté du coordinateur du délégué de wilaya de l'Anie.

La délégation de wilaya, souligne l'article 12, doit terminer la

définition des espaces réservés à la publicité trois jours avant l'ouverture de la campagne électorale.

Quant à l'étranger, l'affichage de la publicité «doit se faire aux sièges des représentations diplomatiques et consulaires». Tout

intervenant à la campagne électorale «se doit de respecter les dispositions législatives et organisationnelles en vigueur. La partie supervisant cette campagne doit assumer sa responsabilité sur ses actions», a indiqué l'arrêté de l'Anie. **A. F.**

155 nouveaux cas et 5 morts en 24 heures

Les contaminations repartent à la hausse

L'Algérie a enregistré 7 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, deux cas de plus qu'hier (5), portant à 1 726 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une hausse avec 155 cas, soit neuf cas de plus par rapport à hier (146), pour atteindre au total 51 368 cas confirmés.

R. N.

Commission juridique du Sénat

Zeghmati présente le code pénal et la loi sur la lutte contre les bandes de quartiers

Après leur adoption par les membres de l'APN jeudi dernier, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a présenté, hier, le projet de loi relatif à l'ordonnance modifiant et complétant le code de procédure pénale et celui relatif à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers.

L'élimination de ce phénomène exige, indique le ministre de la Justice qui a présenté le projet, «la mise en place d'un cadre juridique spécifique de prévention contre les bandes de quartiers qui ont créé un climat de terreur et d'insécurité chez les citoyens, du fait de la violence et des agressions à l'arme blanche par des bandes criminelles constituées dans les cités». Cette nouvelle forme de criminalité «a connu un pullulement, particulièrement dans les grandes villes, la législation nationale en vigueur ne couvrant pas toutes les formes de cette criminalité».

Selon le texte, la violence morale «comprend toute agression verbale susceptible de causer la crainte ou la terreur chez autrui, telles que la menace, l'injure, la diffamation, la terreur ou la privation d'un droit».

Ainsi, le texte de loi propose une peine allant de 2 jusqu'à 20 ans de prison ou à la perpétuité en cas déçédés contre ces bandes de quartiers. Le cinquième chapitre

comportant les dispositions pénales stipule qu'il est passible d'une peine d'emprisonnement de trois ans à dix ans et d'une amende de 300 000 DA à 1 000 000 DA, quiconque crée ou organise une bande de quartiers, s'enrôle ou participe sous quelque forme que ce soit dans une bande de quartier, tout en connaissant son objectif, recrute une ou plusieurs personnes pour le compte d'une bande de quartier. Est puni d'un emprisonnement de dix ans à vingt ans et d'une amende de 1 000 000 DA à 2 000 000 DA, quiconque dirige une bande de quartiers ou y exerce un commandement quelconque.

Si au cours de la rixe, rébellion ou réunion prévue dans le présent article, il est porté des coups et fait des blessures, la peine est l'emprisonnement de deux ans à sept ans et l'amende de 200 000 DA à 700 000 DA. Le minimum de la peine prévue au premier alinéa du présent article, est porté au double si la rixe, la rébellion ou la réunion se produit de nuit.

Il est puni aussi d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de 200 000 DA à 500 000 DA, quiconque encourage ou finance, sciemment, par tout moyen une bande de quartiers ou en diffuse les idées, directement ou indirectement, fournit

à un ou plusieurs membres d'une bande de quartiers un lieu de réunion ou hébergement, cache, sciemment, un membre d'une bande de quartier en sachant qu'il a commis un des crimes prévus dans l'ordonnance ou qu'il est recherché par les autorités judiciaires, ou qui entrave, sciemment, l'arrestation d'un membre d'une bande de quartiers ou l'aide à se cacher ou à prendre la fuite. L'autre projet présenté par Zeghmati est le projet de loi relatif à l'ordonnance modifiant et complétant le code de procédure pénale.

En vertu de l'ordonnance modifiant et complétant le code de procédure pénale, un pôle pénal économique et financier sera créé au niveau de la cour d'Alger, lequel sera spécialisé dans la lutte contre la criminalité économique et financière et dont la compétence s'étend à tout le territoire de la République.

Concernant la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, le projet de loi prévoit une extension de la compétence territoriale de la cour d'Alger qui se verra confiée une compétence matérielle exclusive concernant les crimes graves, de portée nationale ou internationale. La révision des dispositions relatives au privilège de juridiction vise à consacrer le principe constitutionnel d'égalité de tout un chacun devant la justice. **Louiza A. R.**

Année universitaire 2020-2021 Le projet de protocole présenté aux partenaires sociaux

LE SECRÉTAIRE général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Noureddine Ghouali, a présidé, hier, une réunion de concertation avec l'ensemble des syndicats et les représentants des associations estudiantines agréées pour présenter le projet de protocole relatif à la gestion de l'année universitaire 2020-2021, a indiqué un communiqué du ministère. «Dans le cadre de l'approche participative adoptée par le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le secrétaire général du ministère, P. Noureddine Ghouali, a présidé, mardi 29 septembre 2020, une rencontre de concertation avec l'ensemble des syndicats et les représentants des associations estudiantines agréées et actives dans le secteur pour présenter le projet de protocole relatif à la gestion de l'année universitaire 2020-2021», lit-on dans le communiqué. «Le projet élaboré par le secteur en concertation avec les directeurs des établissements universitaires a été présenté lors de cette rencontre qui a permis aux partenaires sociaux actifs dans le secteur, dont des syndicats des enseignants et des travailleurs ainsi que les associations estudiantines, de faire part de leurs observations sur le texte de ce projet et de formuler des propositions pour l'enrichir», ajoute-t-on de même source. S'en est suivi un riche débat sur les aspects positifs et négatifs de chacun des scénarios présentés lors de cette rencontre, si la situation sanitaire du pays venait à persister, conclut le communiqué.

K. L.

31 morts et 1 348 blessés en une semaine

Les routes redeviennent meurtrières

■ Pas un jour ne passe sans son lot d'accidents avec des bilans lourds enregistrant plusieurs morts et blessés. Un triste constat que la semaine écoulée a largement renforcé.

Par Meriem Benchaouia

En Algérie, bien que des campagnes de sensibilisation soient organisées périodiquement et que plusieurs associations se mobilisent en matière de lutte contre les accidents de la route,

Ferroukhi Le décret pour développer la pêche au thon rouge prêt avant fin 2020

LE NOUVEAU décret relatif au développement de la pêche au thon rouge sera prêt d'ici à la fin de l'année 2020, a indiqué, mardi à Alger, le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi.

«L'élaboration de ce nouveau décret, qui se fait en concertation avec tous les acteurs de la filière, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement de la pêche au thon rouge et le maintien des acquis de l'Algérie en termes de quotas», a indiqué M. Ferroukhi lors d'un atelier national sur le développement de la filière qui a regroupé l'ensemble des professionnels de la pêche et les cadres du ministère au niveau de la Direction des pêches et ressources halieutiques d'Alger. «Nous comptons développer le thon rouge frais ou transformé à partir de la filière du thon vivant, mais aussi à partir de la filière du thon mort», a-t-il dit, soulignant que cette démarche permettra de préserver la richesse nationale en ce produit à forte valeur ajoutée. Il a précisé, dans ce contexte, qu'il y avait plusieurs modes d'exploitation du quota de pêche au thon rouge alloués à l'Algérie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta). Aussi, «la nouvelle stratégie encourage également la pêche artisanale du thon rouge mort, en accordant une quantité des quotas dans certaines zones de pêche pour soutenir le marché local», a ajouté le ministre. Toujours dans le cadre de cette nouvelle stratégie, le ministre a promis de développer les capacités d'engraissement du thon rouge en encourageant les investissements dans ce créneau. Le ministre a également souligné la nécessité pour son secteur d'encourager et de développer la pêche hauturière, notant que les équipages ne sont pas capables pour le moment de pêcher au niveau de l'Atlantique.

H. Y.



le nombre de victimes ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre. Nos routes sont de plus en plus meurtrières, tuant hommes, femmes et enfants. Malgré les appels à la vigilance lancés à travers les différents canaux de communications, la route demeure meurtrière. Malheureusement, les accidents de la route font désormais partie du quotidien des Algériens. Pas un jour ne passe sans son lot d'accidents avec des bilans lourds enregistrant plusieurs morts et blessés. Un triste constat que la semaine écoulée a largement renforcé avec un

taux de mortalité de trente et une personnes et 1 348 autres blessées dans 1 102 accidents survenus à travers le territoire national, a indiqué, hier, un communiqué des services de la Protection civile. Le nombre le plus élevé de victimes a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset avec 5 personnes décédées et 26 autres blessées suite à 8 accidents de la route, précise la même source. En effet, la situation empire de plus en plus et l'indiscipline des conducteurs reste la principale cause, en plus de l'état des véhicules, la négligence des piétons et l'état des

routes. Des chiffres faramineux en hausse ces dernières années, essentiellement en raison du comportement des conducteurs. Le code de la route n'est pour ainsi dire plus du tout respecté par un grand nombre de piétons et conducteurs, ce qui a donné lieu à des résultats dramatiques. Le nombre de morts ne baissera significativement et durablement que le jour où le gouvernement prendra enfin conscience que la sécurité routière repose sur trois principes indissociables : un automobiliste raisonnable, un véhicule en bon état et une route bien entretenue. **M. B.**

Subissant d'«énormes» pertes depuis mars dernier Les éleveurs de bétail réclament la réouverture des marchés hebdomadaires et menacent...

Menaçant d'organiser un sit-in dans les prochains jours, les éleveurs de bétail, y compris leur fédération, appellent à l'ouverture des marchés hebdomadaires après leur fermeture depuis mars dernier en raison de la pandémie Covid-19. Malgré l'ouverture et le retour de toutes les activités commerciales, des plages et des grandes mosquées, les marchés aux bestiaux et les différents marchés hebdomadaires sont toujours fermés. Subissant des pertes colossales depuis la fermeture des marchés hebdomadaires aux bestiaux depuis mars dernier, les éleveurs ainsi que la Fédération nationale des éleveurs de bétail ont réitéré leurs appels à la réouverture de ces marchés le plus rapidement possible. Les éleveurs indiquent ne pas comprendre pourquoi toutes les activités commerciales ont repris depuis plus d'un mois, notamment les coiffeurs, les fast-foods, les magasins de vêtements, même les restaurants, ainsi que les plages et mosquées, mais les marchés hebdomadaires ont été «privés» de cette reprise. Certains éleveurs ont donc exprimé leur mécon-

tentement et leur désir de reprendre leur activité, «comme toutes les autres activités commerciales ouvertes depuis un certain temps», nous dira un éleveur de bétail qui assure avoir subi depuis le mois de mars dernier de lourdes pertes. Et d'ajouter : «On a emprunté de l'argent, mais vu que la situation continue de se dégrader et devant la fermeture des marchés hebdomadaires, on n'arrive plus à subvenir à nos besoins. Pis encore, on n'arrive même pas à rembourser nos dettes». Un autre éleveur de mouton nous confie : «On ne va pas tenir longtemps, ils doivent rouvrir les marchés hebdomadaires et on s'engage à respecter le protocole sanitaire imposé par les autorités responsables, pour éviter la propagation de l'épidémie». «Contrairement aux autres activités commerciales qui sont dans des salles et endroits fermés et qui ont, malgré cela, été autorisées à reprendre, les marchés hebdomadaires sont en plein air et ne peuvent donc pas être un foyer pour le virus de manière importante», indiquent les éleveurs. En outre, ils assurent qu'«il est

inconcevable que les plages et les parcs soient ouverts aux vacanciers qui ne respectent pas les mesures de prévention et pas les marchés !» Mais les éleveurs ne comptent pas rester les bras croisés. En effet, si la réouverture des marchés hebdomadaires ne se fait pas dans les prochains jours, ils menacent d'organiser des sit-in ou même des marches pour que leurs revendications soient prises au sérieux, assurant que malheureusement un grand nombre d'éleveurs ont été contraints de vendre aux points noirs et de travailler illégalement en raison de la faillite et des pertes subies depuis des mois. De son côté, le président de la Fédération nationale des éleveurs, Mohamed Boukrabila, a estimé qu'«il est injuste de ne pas vouloir ouvrir les marchés hebdomadaires, pas seulement de bétail mais à toutes les autres activités, du moment que les autres activités commerciales ont toutes repris». A cet égard, Boukrabila a appelé le ministère de l'Agriculture et les autorités locales à intervenir pour trouver une sortie rapide à cette situation et épargner ainsi

LA QUESTION DU JOUR

Le dernier des hommes

Suite de la page une

Sous les apparences de dénoncer la fraude dont il se serait rendu coupable, notamment pour l'année 2017, où il était déjà à la Maison-Blanche, ces adversaires en réalité s'appliquent à distiller dans l'esprit de ses supporters un tout autre message. Votre champion des affaires, leur disent-ils, votre magnat de l'immobilier, est en fait un tocard qui ne gagne même pas assez pour payer des impôts comme vous et moi. De là ces dazibaos qui fleurissent actuellement sur les murs en Amérique conçus dans ce style : moi un tel-pauvre-salarié je paye plus d'impôts que Trump. Qu'est-ce qui est préférable, être voleur du fisc ou quantité négligeable aux yeux du fisc ? Si le premier titre vous fait sûrement entrer en prison, le second vous fait sortir non moins sûrement de la Maison-Blanche, si vous en êtes le locataire. Trump préférerait sans hésitation le premier, d'autant qu'il est pour le moment suffisamment immunisé contre ses effets. Dans le débat à Cleveland d'aujourd'hui, il faudrait faire attention à la manière dont Biden va remuer le couteau dans la plaie. Ce ne serait d'ailleurs non pas tant pour faire mal à son adversaire que pour le faire tomber dans l'estime de ses électeurs, hommes de peu pour la plupart, mais qui néanmoins gagnent assez pour avoir des impôts à payer. La chance de Trump pourrait bien être d'avoir affaire à Biden, quelqu'un qui en effet n'a pas la réputation d'être un grand communicant. Mais s'il était en veine pour la circonstance, on le verrait pour ainsi dire prendre à part chacun des fidèles de Trump, et lui murmurer à l'oreille que l'homme qu'il porte aux nues, pour lequel il s'apprête à voter de nouveau, est si peu ce foudre des affaires que ce dont on l'accuse en l'occurrence, ce n'est pas de ne pas payer ses impôts mais d'en être exempté. Non de s'en être exempté.

M. H.

aux éleveurs de plus en plus de pertes car, selon lui, «ils en ont subi suffisamment lors du dernier Aïd El-Adha déjà».

Thinhinene Khouchi

Principaux objectifs du secteur de l'Agriculture

Réduire les importations des semences de pomme de terre et augmenter leur production locale

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a affirmé que la réduction des importations des semences de pomme de terre et l'augmentation de leur production locale figuraient parmi les principaux objectifs contenus dans la feuille de route du secteur, outre la rationalisation des dépenses publiques et le renforcement de la sécurité alimentaire, a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Par Hamza S.

Lors d'une rencontre nationale sur la filière des semences de pomme de terre, organisée lundi au Centre national de contrôle et de certification des semences et

El-Oued Campagne de collecte des manuscrits de la région

UNE CAMPAGNE de collecte et d'archivage des manuscrits scientifiques de la région d'El-Oued vient d'être lancée dans la wilaya, à l'initiative de la bibliothèque principale publique «Mohamed-Tahar-El-Adouani», a-t-on appris, hier, des responsables de cette structure culturelle. Cette action, première du genre dans la wilaya, s'inscrit dans le cadre du programme culturel de la bibliothèque concernant la réhabilitation des anciens manuscrits et documents à haute valeur scientifique, mettant en exergue les spécificités historiques de la région d'El-Oued, a expliqué le directeur de la bibliothèque, Tidjani Tama. Dans le but d'assurer une adhésion à ce projet d'envergure, la bibliothèque a prévu l'exploitation de moyens de communication modernes pour convaincre les propriétaires de manuscrits et anciens documents d'adhérer à cette campagne, a-t-il expliqué. Selon le même responsable, les structures culturelles et scientifiques, dont l'université, les associations à caractère culturel à travers la wilaya sont également appelées à s'impliquer dans cette action visant la préservation de la mémoire collective de la région, et ainsi de la mémoire nationale. La première phase de cette ambitieuse campagne, pour laquelle ont été mobilisés des cadres de la bibliothèque principale et de six annexes communales, consiste en l'organisation d'une présentation virtuelle sur les manuscrits et documents, ciblant les étudiants et les chercheurs concernés par le patrimoine culturel et historique de la région d'El-Oued, a fait savoir M. Tama. La seconde phase conviera les chercheurs et les historiens à réviser ces écrits traitant de l'Histoire de la région, en vue d'enrichir le patrimoine de la bibliothèque algérienne, a-t-il conclu.

Maya Gh.

plants (CNCC) et qui a concerné les wilayas du Centre et de l'Ouest du pays qui produisent des semences de pomme de terre, le ministre a indiqué que le développement de cette filière s'inscrivait dans le cadre de la feuille de route du secteur issue du programme du président de la République et adoptée, en juillet dernier, en Conseil des ministres. La concrétisation des objectifs fixés exige la contribution des tous les professionnels et de tous les acteurs de la filière qui a enregistré, ces dernières années, une augmentation de la production et de la productivité, sachant que l'Algérie recourait à l'importation de la pomme de terre avant ces dix dernières années, a précisé M. Hemdani lors de cette rencontre à laquelle a pris part le président du Conseil national interprofession-



Ph/D. R.

nel de la filière de la pomme de terre (CNIFPT) ainsi que des experts du domaine. Il a insisté sur l'impératif de préserver les acquis réalisés et d'organiser les professionnels pour développer

et augmenter le rendement de cette filière. Soulignant l'importance que revêt le maillon de production des semences dans la filière pomme de terre et son impact sur la sécurité alimentaire

et l'économie nationale, M. Hemdani a mis en exergue les moyens matériels et techniques ainsi que les ressources humaines dont dispose cette filière stratégique.

H. S.

Information économique

Belhimer : «Les médias appelés à s'assurer de la fiabilité des sources»

Les médias sont appelés à s'assurer de la fiabilité des sources dans le traitement de l'information économique et financière, notamment en période de crise sanitaire, a affirmé, hier, dans un communiqué, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, le P. Ammar Belhimer. L'information économique et financière, notamment en période de crise sanitaire, «revêt un caractère crucial et sensible»,

imposant un «traitement spécial», en veillant à s'assurer de «la fiabilité de la source», a souligné le ministre de la Communication. «En tant que vecteur de l'information économique, financière et sociale, les médias ont une responsabilité particulière, en veillant à s'assurer de la fiabilité de la source de l'information et de sa véracité ainsi que de ses compétences et de son statut l'habilitant à s'exprimer», lit-on dans ce communiqué.

Ainsi, il a recommandé aux médias de «s'adresser particulièrement aux services compétents des ministères des Finances, de l'Industrie, du Commerce et au Cnes (Conseil économique et social), chacun dans son domaine de compétence», ajoutant qu'«en dehors de ces fournisseurs de statistiques, aucune autre source n'est autorisée ou habilitée à donner ce genre d'informations».

L. O./APS

Ferhat Ait Ali y prend part aujourd'hui

Rencontre algéro-britannique sur l'investissement

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Brahah, prendra part, aujourd'hui par visioconférence, à une rencontre algéro-britannique sur l'investissement et le commerce entre l'Algérie et le Royaume-Uni, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Cette rencontre portant sur le thème «Algeria and the UK : current & post-Covid trade and investment», verra la participation de l'Envoyé du Premier ministre britannique pour les Affaires économiques et commerciales avec l'Algérie, Lord Richard Risby, ainsi que le ministre

d'Etat de l'investissement, auprès du Département britannique du Commerce international, Lord Gerald Edgar Grimstone, a précisé la même source. Des représentants de plusieurs départements ministériels algériens, à savoir le Commerce, l'Agriculture, l'Industrie pharmaceutique et les Micro-entreprises ainsi que l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), Sonelgaz, des experts et des responsables d'organisations patronales, prendront part à cette rencontre. Cet événement, organisé par

le Conseil d'affaires algéro-britannique (ABBC), offre un aperçu général sur la feuille de route actuelle et post-Covid-19 des relations économiques algéro-britanniques dans l'objectif de renforcer le partenariat entre les deux pays et d'explorer les opportunités d'investissement direct étranger en Algérie dans les secteurs des Technologies de l'information et de la communication (TIC), de la Santé, des Energies renouvelables, de l'Education et de l'Agriculture, a-t-on ajouté de même source.

Amar F.

Affectés à l'hôpital de Haï Ennedjma

Covid-19 : les médecins de l'EHU d'Oran regagnent leurs services

Les médecins spécialistes de l'EHU d'Oran (1^{er}-Novembre 1954) affectés à l'Hôpital de Haï Ennedjma (ex-Chtaïbo) dans le cadre de la prise en charge des malades Covid-19 ont regagné leurs services habituels au sein de leur établissement d'origine, à l'exception des médecins spécialistes en pneumologie et maladies infectieuses et les réanimateurs, a-t-on appris, hier, auprès de l'EHU d'Oran. En raison de la diminution significative du nombre de cas positifs de Covid-19, les médecins spécialistes, généralistes, paramédicaux de différentes spécialités de l'EHU d'Oran, affectés à l'hôpital de

Haï Ennedjma ont rejoint hier leurs services à l'EHU d'Oran, exceptés les médecins spécialistes en pneumologie et maladies infectieuses et l'équipe des réanimateurs qui restent toujours mobilisés pour faire face à toute éventualité, a souligné la même source. Ces équipes ont eu à traiter 127 malades hospitalisés et plus de 400 consultations de cas positifs confirmés pour le traitement en ambulatoire avec contrôle assuré ainsi que pour l'hospitalisation, et ce, depuis le début du mois de juin, date de l'ouverture de l'hôpital de Haï Ennedjma. L'ouverture de cet hôpital de 240 lits a été faite dans le but d'at-

ténuer la charge sur l'EHU et le CHU d'Oran qui connaissaient une grande affluence des patients et des chiffres allant jusqu'à 300 consultations/jour. En tout, 56 médecins tous grades et services confondus, 62 infirmiers, 10 préparateurs en pharmacie, un laboratoire d'analyses médicales sur place avec tout son staff technique, 10 femmes de ménage ainsi que le staff administratif et sécuritaire étaient mobilisés au niveau de l'hôpital de Haï Ennedjma dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, a souligné la même source.

T. H.

Industries publiques

Hausse de 1,6 % des prix à la production

Les prix à la production du secteur industriel public, hors hydrocarbures, ont connu une hausse de 1,6 % durant le 2^e trimestre 2020 par rapport au premier trimestre, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Par Lylia K.

En glissement annuel, les prix à la production industrielle ont augmenté de 3,2 % durant la période avril-juin 2020, précise l'Office. Cette variation haussière

Kenya La croissance économique établie à 2,6 % cette année

L'économie kényane devra connaître une croissance de 2,6 % cette année, la plus élevée de la région d'Afrique de l'est, a indiqué le ministre des Finances, Ukur Yatani, ont rapporté, hier, des médias locaux. «Nous avons été contraints de réviser nos perspectives de croissance économique à un pour cent négatif compte tenu du Covid-19. Je suis heureux d'annoncer que nous sommes actuellement à 2,6 %, le plus haut niveau de la région», a déclaré Yatani lors de la conférence nationale sur le Covid-19, organisée lundi à Nairobi, ont ajouté les mêmes sources. Le Trésor National kényan avait réduit plus tôt en mai les perspectives de croissance économique du Kenya à 2,5 %, contre 6,2 % projeté plus tôt dans l'année.

L'argentier du Kenya a déclaré que les plans de relance qui ont vu le gouvernement renoncer à 172 milliards de shillings (environ 1,7 milliard de dollars) de recettes fiscales en plus d'autres mesures visant à augmenter la liquidité sur le marché ont contribué à atténuer l'impact de la pandémie.

Parmi les mesures prises par la Banque centrale du Kenya (CBK) en mars pour augmenter la liquidité sur le marché, M. Yatani a notamment cité l'élimination des frais pour les transactions d'argent mobile jusqu'à 1 000 shillings (10 dollars) et l'augmentation de la limite de transaction pour l'argent mobile de 150 000 shillings (1 500 dollars) à 300 000 shillings (3 000 dollars). Le régulateur a également suspendu la liste des emprunteurs du Credit Referencing Bureau (CRB) qui devaient moins de 1 000 shillings (10 dollars) et a progressivement abaissé le taux de prêt de base de 8,25 % à 7,25 % et maintenant à 7 %. La Banque centrale a aussi réduit le ratio de réserve de trésorerie (CRR) à 4,25 % contre 5,25 %, libérant 35,2 milliards de shillings (environ 352 millions de dollars) en tant que liquidités supplémentaires mises à la disposition des banques pour soutenir directement les emprunteurs en détresse à la suite de la pandémie.

Agences

des prix de sortie d'usine, optique acheteur, a été tirée essentiellement par les secteurs des industries des énergies, des mines et carrières, et des industries agroalimentaires, selon les données de l'ONS. La plus forte augmentation des prix à la production a été enregistrée par le secteur énergie qui a affiché une hausse de 4,2 % au 2^e trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent. Le relèvement du rythme de hausse, observé pour les industries de mines et carrières au 1^{er} trimestre 2020, s'est confirmé au 2^e trimestre avec un taux passant de +2,6 % à +3,8 %. Les industries agroalimentaires ont affiché, quant à elles, une croissance de 2,6 %, a fait savoir l'ONS. Cette tendance haussière a également touché, mais de moindre ampleur, les prix à la production des industries sidérurgiques métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMEE) avec une évolution de +0,9 %. Des variations modérées, voire des stagnations, définissent un grand nombre d'activités relevant de ce secteur. Les hausses les plus importantes concernent la fabrication des biens intermédiaires métalliques, mécaniques et électriques et celle des biens d'équipement électrique avec un taux de +3,2 %, a détaillé la publication de l'Office. Par ailleurs, une



PND.R.

variation de +0,8 % a caractérisé le secteur des industries textiles, tiré par l'augmentation des prix des biens de consommation textile (+1 %), alors que les industries chimiques ont connu une hausse de 0,3 %. Concernant les industries des bois, liège et papier, elles ont enregistré une augmentation de 0,2 %, et ce, après une relative stagnation observée au trimestre précédent. Ce redressement, toutefois modéré, est due à l'évolution des prix de la fabrication et transformation du papier

(+0,4 %). D'autres secteurs industriels ont connu des stagnations des prix. Il s'agit respectivement des industries des matériaux de construction, des cuirs et chaussures ainsi que les industries diverses. Durant le 2^e trimestre 2020 et par rapport à la même période 2019, l'Office a relevé que la majorité des secteurs ont connu des hausses, les plus importantes ont concerné les industries des cuirs et chaussures (10,5 %), l'énergie (9,6 %), les mines et carrières (8,1 %) et les ISMEE

(4 %). D'autres secteurs ont également connu des hausses de moindre ampleur. Il s'agit, notamment, des industries textiles (2,7 %), l'agroalimentaire (2,5 %), des industries du bois, liège et papier (0,8 %) et des industries chimiques (0,3 %). Pour rappel, la croissance moyenne annuelle des prix à la production industrielle publique hors hydrocarbures, sur toute l'année 2019, avait atteint 2,8 % par rapport à 2018.

L. K.

Céréales

Les prix du blé en recul sur fond d'incertitudes sur la demande

Les prix du blé étaient à la baisse hier à la mi-journée, conséquence d'un marché hésitant impacté par des incertitudes sur la demande mondiale en recul, ont rapporté des médias locaux. Hier, en début d'après-midi, sur Euronext, la tonne de blé tendre était inchangée sur l'échéance de décembre à 193,25 euros et en recul de 25 centimes sur l'échéance de mars à 192,50 euros, pour près de 11 000 lots échangés. La tonne de maïs, elle, reculait de 50 centimes sur l'échéance de novembre à 169,50 euros, et

de 25 centimes sur l'échéance de janvier à 171,25 euros, pour environ 600 lots échangés. «Les marchés demeurent très hésitants en ce début de semaine. Quel sera l'impact du rebond de la crise du Covid-19 sur l'économie mondiale et donc sur la demande, personne ne le sait réellement. Dans ce contexte, les opérateurs se montrent prudents et hésitent à prendre position», a souligné le cabinet spécialisé Agritel dans une note publiée hier. La demande sur la scène internationale est toujours animée par la Chine, a

rappelé Agritel, qui s'interroge sur les motifs profonds de cette activité soutenue sur les marchés des acheteurs chinois et donc sur la durée potentielle de cette tendance. Ainsi, les exportations de blé tendre européennes se sont encore calmées la semaine passée. C'est notamment le statu quo pour la France, en tête des exportateurs de l'UE, avec 1,177 millions de tonnes, devant la Lituanie, à 826 000 tonnes désormais, selon des chiffres compilés par le cabinet InterCourtage.

Sérine N.

Asie

Les Bourses clôturent en ordre dispersé

Les Bourses asiatiques ont de nouveau terminé dans des directions contraires hier, dans l'attente du premier débat entre Donald Trump et Joe Biden en vue de l'élection présidentielle américaine de novembre, prévu ultérieurement dans la journée. La Bourse de Tokyo a terminé en demi-teinte : son indice vedette Nikkei s'est légèrement apprécié (+0,12 % à 23 539,10 points) tandis que l'indice élargi Topix a cédé 0,23 % à 1 658,10 points. Le marché tokyoïte a été notamment pénalisé par «l'impact de l'expiration des droits à toucher des dividendes intérimaires» pour le premier semestre 2020/2021, a relevé dans une note Toshiyuki Kanayama, analyste marché chez Monex. Cette date butoir avait au contraire animé le marché tokyoïte lundi.

A Hong Kong, l'indice Hang Seng a reculé de 0,85 % à 23 275,53 points, tandis qu'en Chine continentale l'indice composite de Shanghai a gagné 0,21 % à 3 224,36 points et celui de Shenzhen s'est adjugé un gain de 1,01 % à 2 148,46 points. Du côté des valeurs, le géant japonais des télécoms NTT a confirmé après la clôture

de la Bourse de Tokyo son intention de racheter 100 % de sa filiale NTT Docomo, premier opérateur mobile japonais. Ainsi, l'indice KDDI a reculé de 4,13 % à 2 665 yens, SoftBank Corp de 4,14 % à 1 191 yens et Rakuten de 2,85 % à 1 122 yens. Du côté des devises et du pétrole, le dollar s'appréciait face au yen, à raison d'un dollar pour 105,73

yens. Avant le débat présidentiel américain, la monnaie européenne progressait modérément face au billet vert, à raison d'un euro pour 1,1677 dollar contre 1,1666 dollar lundi soir. Le marché du pétrole était en net recul, après avoir rebondi lundi à la faveur des gains à Wall Street, combinés à un léger recul du dollar.

A. Y.

Commerce

Le délai de dépôt des comptes sociaux prorogé au 30 novembre

Le ministère du Commerce a annoncé, hier, dans un communiqué, la prorogation jusqu'au 30 novembre prochain du délai de dépôt des comptes sociaux par les opérateurs économiques pour l'exercice 2019. «Le ministère du Commerce porte à la connaissance des opérateurs économiques concernés par le dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2019 que, sur

décision du ministre du Commerce, Kamel Rezig, le délai de dépôt des comptes sociaux pour l'exercice 2019 est prorogé jusqu'au 30 novembre 2020», précise le communiqué. «Les sociétés dépositaires des comptes sociaux seront épargnées des sanctions édictées par la législation en vigueur, notamment l'inscription au fichier national des fraudeurs», ajoute la même source.

R. E.

Solidarité

La promotion de la femme au centre des préoccupations du secteur

■ La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, ainsi que du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale par intérim, Kaouthar Krikou, a indiqué, à Adrar, que la promotion de la femme était au cœur des préoccupations du secteur.

Par Yacine N.

La ministre a souligné, à ce titre, la place accordée à la promotion de la femme, notamment la femme rurale, par le secteur de la Solidarité nationale, à travers la consolidation des mécanismes de soutien par différents programmes et actions de coordination intersectorielle, ainsi que la valorisation des produits réalisés par la femme pour atteindre les normes internationales de qualité. Le secteur œuvre aussi à l'accompagnement des catégories vulnérables et des personnes aux besoins spécifiques, a-t-elle ajouté en

soulignant que cette orientation est contenue dans le projet de révision de la Constitution, traduisant la conscience et la volonté politiques de la nécessité de leur prise en charge et d'une conviction des compétences de la femme, rurale en particulier. Visitant, en compagnie du ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, une clinique de rééducation fonctionnelle, fruit d'un investissement privé via le dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, la ministre a mis en exergue cette initiative reflétant la détermination de la femme à conquérir le monde de l'entrepreneuriat

et de l'investissement sérieux. La délégation ministérielle, accompagnée de la représentante permanente du programme des Nations unies pour le développement (Pnud) en Algérie, M^{me} Blerta Aliko, a visité, par ailleurs, à la Maison de la Culture d'Adrar une exposition de produits réalisés par la femme rurale et des micro-entreprises, avec l'appui du dispositif de l'emploi. L'occasion a donné lieu à une cérémonie de remise de décisions à des bénéficiaires du dispositif de gestion du microcrédit, au cours de laquelle ont aussi été honorées des associations ayant contribué à la lutte contre



la pandémie de Covid-19 et en charge des insuffisants d'une autre activant dans la prise rénaux. Y. N.

Associations de cancéreux

Benbouzid disposé à consolider les relations avec les représentants

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a réaffirmé, lors d'une audience accordée à une délégation du réseau national des associations et des représentants des cancéreux, la disposition du ministère à consolider les relations avec les associations et les représentants des malades, en les associant à l'opération d'élaboration de la nouvelle politique sanitaire, indique, lundi, le ministère dans un communiqué.

Lors de cette rencontre, le ministre de la Santé a écouté «les préoccupations et propositions de ces associations», indiquant que ces rencontres seront «périodiques dans le cadre de la concertation participative au pro-

cessus de la réforme».

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la coordination de l'action pour la lutte contre le

cancer. A cet effet, M. Benbouzid s'est félicité du «rôle actif des associations dans la sensibilisation des membres de la société».

Pour leur part, les représentants des associations se sont dits «satisfaits et ouverts sur cette nouvelle vision de coopération

qui leur permet d'accomplir au mieux leurs missions et d'accompagner les patients au quotidien». Lylia K.

Ghardaïa/Dispositif Ansej

Signature de huit conventions pour la sous-traitance

L'unité de l'Algérienne des eaux (ADE) de Ghardaïa a signé huit conventions avec des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) pour promouvoir un programme de sous-traitance dans différents métiers liés à l'eau, a-t-on appris, hier, auprès de l'ADE.

Cette contractualisation avec ces jeunes promoteurs spécialisés dans les métiers liés à l'eau

visent à soutenir par un plan de charge conséquent afin de stimuler la création de postes de travail pour des jeunes dans les différentes localités gérées par l'ADE, a indiqué le chargé de la communication de cette structure, Slimane Oulad Ali.

Il s'agit principalement d'une prise en charge des fuites d'eau, les raccordements individuels, le placement de compteurs pour les nouveaux abonnés ou le remplacement d'anciens comp-

teurs à travers les onze communes gérées par l'ADE de Ghardaïa, a-t-il précisé. Inscrite dans le cadre d'une convention signée entre le ministère des Ressources en eau et le ministère délégué chargé de la Micro-entreprise, l'initiative vise à soutenir les efforts du secteur de l'hydraulique en matière d'amélioration du service public concernant l'alimentation en eau potable (AEP) et la lutte contre la déperdition et les fuites d'eau

estimées à plus de 9 830 cas annuellement, a ajouté M. Oulad Ali.

Cette initiative permet également l'accompagnement à distance des micro-entreprises, la garantie de leur pérennité et l'encouragement des jeunes à l'entrepreneuriat, a-t-il poursuivi. Selon les informations recueillies auprès de l'ADE de Ghardaïa, la wilaya, qui a hérité de 17 forages en 1962, compte actuellement quelque 150 forages d'AEP avec une capacité globale de près de 300 m³/jour, en plus de 110 réservoirs et un réseau d'AEP de plus de 1 260 km, avec une dotation journalière de 250 litres et un taux de raccordement à l'eau potable de 97 %. La wilaya de Ghardaïa totalise plus 103 820 abonnés au réseau d'AEP.

Wahiba H.

Zones d'ombre

Lancement d'«importants» projets à Naâma

«D'importants projets ont été lancés en septembre dans des zones d'ombre de la commune de Mécheria, wilaya de Naâma», a indiqué le président d'APC par intérim, Morso Mohamed. Les projets, financés au titre du Plan communal de développement (PCD) et par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales, visent notamment à désenclaver ces zones et améliorer les conditions de vie des citoyens, a précisé le responsable. Ils concernent le village «El Bghadi», hai «Bouloufa», village «Eddir» et le lotissement de la route de Tesmouline, a-t-il détaillé. Les opérations portent également sur la réalisation et la réhabilitation de routes, la rénovation des réseaux, l'amélioration urbaine et la réalisation de stades de proximité en gazon artificiel, a ajouté M. Morso. Aussi, 11 projets sont en cours de concrétisation à tra-

vers les zones d'ombre recensées dans la commune de Mécheria. Ils portent sur la rénovation des canalisations d'eau potable, des lignes électriques et

des conduites de gaz naturel, l'ouverture de pistes ainsi que la maintenance et le renforcement de l'éclairage public, a-t-on fait savoir. D'autre part, la commune

de Mécheria sera dotée prochainement de neuf camions pour la collecte des ordures au profit des zones d'ombre, a-t-on ajouté. Y. B./APS

M'sila

Le retard de 21 opérations provoque une crise d'eau dans certaines communes

Le retard mis dans le lancement de 21 opérations inscrites au profit du secteur des Ressources en eau dans la wilaya de M'sila a provoqué une crise d'eau potable dans certaines communes dont celles du chef-lieu de wilaya et d'Ain El Melh, a-t-on appris lundi du président de la commission économique et financière de l'APW, Abdelhamid Ghodbane. «Sur un total de 25 opérations majoritairement de mobilisation d'eau inscrites pour la wilaya au titre du Fonds de garantie et solidarité des collectivités locales, 21 n'ont pas été lancées, une est au stade d'évaluation des offres et trois accusent du retard dans les travaux», a précisé

M. Ghodbane. Aussi, 66 millions DA sur les 3 599 milliards DA mobilisés à ces opérations ont été consommés, selon la même source qui estime que ceci reflète «la lourde situation de la nomenclature des projets du secteur». Au cours de la rencontre consacrée dimanche au secteur des Ressources en eau, le wali de M'sila, Abdelkader Djellaoui, a appelé «à résoudre rapidement ces dysfonctionnements que connaît ce secteur vital». En dépit de l'entrée en exploitation du forage de Bir Lokmane (commune d'Ouled Mansour) et de la seconde canalisation de transfert des eaux du barrage de Koudiet Asserdoune (Bouira), «la crise d'eau

s'est accentuée au lieu d'être atténuée», notent les responsables du secteur des Ressources en eau dans leur rapport 2020. Les perturbations dans la distribution ont amené l'Algérienne des eaux (ADE) à suspendre la diffusion sur sa page Facebook du programme d'approvisionnement des agglomérations en eau initialement lancé par souci de transparence. L'ADE a multiplié, en outre, ses actions de lutte contre les fuites dans le réseau, alors que la crise d'eau oblige nombre d'habitants à s'approvisionner par camion-citerne à des prix allant de 750 à 1 000 DA la citerne.

R. N.

Exposition internationale d'arts plastiques

Forte participation étrangère

■ Une grande exposition d'arts plastiques s'est ouverte lundi à la galerie d'art Lazhar-Hakar, à Khenchela. A l'instar de l'Algérie, vingt-trois pays ont pris part à cette manifestation artistique. Il s'agit du Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Palestine, la Jordanie, le Liban, l'Égypte, l'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, le Qatar, le Soudan, l'Australie, l'Iran, l'Irak, l'Italie, l'Espagne, la Syrie, le Pakistan, le Yémen et le Kuwait. Organisée sous le thème «l'art, un langage de communication des peuples», cette exposition se poursuit jusqu'au 30 du mois de septembre courant proposant de découvrir 122 œuvres artistiques.

Par Abia Selles

Des plasticiens des quatre coins du monde exposent leurs œuvres à Khenchela. C'est dans le cadre d'une exposition internationale intitulée «L'art, un langage de communication des peuples» que des artistes représentant vingt-trois pays exposent leurs œuvres à la galerie d'art Lazhar-Hakar. Ouverte lundi au public, cette exposition se poursuit jusqu'au trente du mois de septembre courant.

122 œuvres de plasticiens d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, de Libye, d'Allemagne, de France, de Belgique, de Palestine, de Jordanie, du Liban, d'Égypte, d'Arabie saoudite, du Sultanat d'Oman, du Qatar, du Soudan, d'Australie, d'Iran, d'Irak, d'Italie, d'Espagne, de Syrie, du Pakistan, du Yémen et du Kuwait, sont exposées au public.

La manifestation a offert aux artistes étrangers l'occasion d'exposer leurs œuvres en dépit de la conjoncture de la pandémie de Covid-19 qui les empêche de se déplacer en raison de la fermeture des frontières, a indiqué Fouad Bellaa, président de l'association «Les touches d'arts plastiques», initiatrice de l'exposition. Quant aux plasticiens algériens, cette exposition est

une occasion pour reprendre le travail et renouer le contact avec le public.

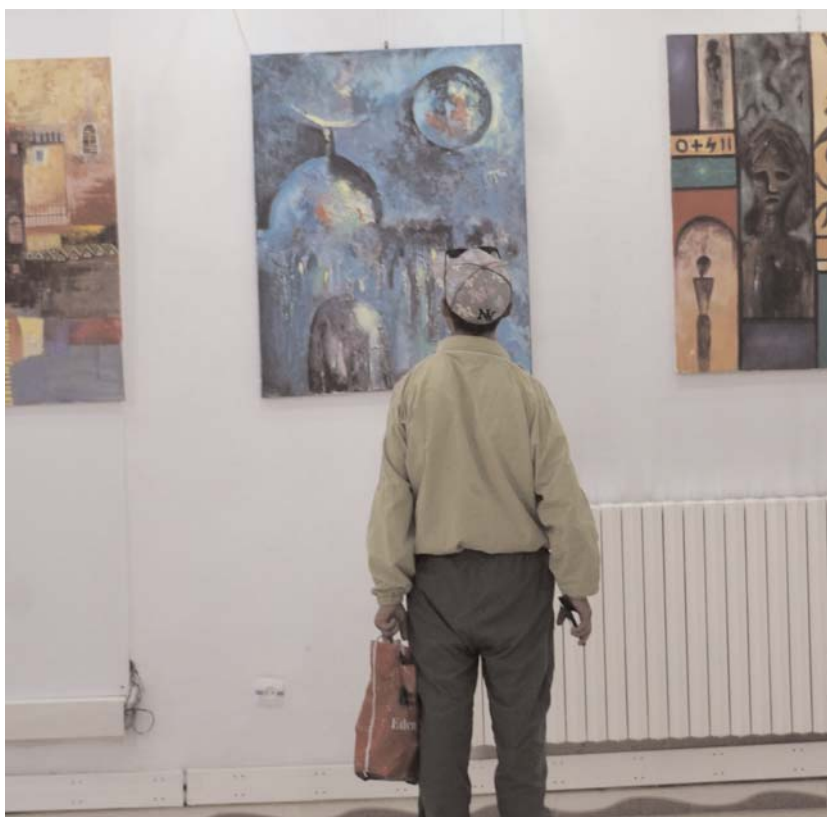
Cet événement est aussi une occasion d'échanges culturels entre les participants. C'est aussi un espace pour découvrir le talent de nos artistes et la culture de l'autre (plasticiens étrangers). Notre interlocuteur a déclaré, dans ce sens, que les arts ont toujours été «des ambassadeurs des cultures surmontant les obstacles des langues et des stéréotypes dominants».

La première journée de cette exposition a été marquée par une forte affluence du public de différentes tranches d'âge.

L'association a organisé au cours de la période de confinement une exposition internationale virtuelle dans le cadre de ses actions de soutien à la créativité et d'échanges culturels arabes et internationaux, selon son président.

Cette exposition internationale d'arts plastiques est inscrite dans le cadre du programme d'activités tracé par la direction de wilaya de la culture pour la rentrée culturelle 2020/2021, est-il noté. D'autres expositions sont aussi organisées à la Maison de la culture de la ville, mettant en avant la richesse du patrimoine de la région de Khenchela.

A. S.



Dans une nouvelle série Netflix

Shirine Boutella avec Omar Sy au Lupin

NETFLIX DÉVOILE la bande-annonce de sa dernière série «Lupin» avec Omar Sy comme acteur principal. Inspirée des aventures du célèbre personnage français Arsène Lupin, la série a complété la distribution en jetant son dévolu sur Hervé Pierre, Nicole Gracia, Antoine Gouy, mais aussi Shirine Boutella.

Dans cette bande-annonce, Omar Sy, incarnant le rôle du héros de Maurice Leblanc, apparaît face à la caméra et explique qu'il a hérité de «richesses incroyables et de ressources inépuisables». «J'ai hérité d'un livre», dit-il montrant une édition du livre Arsène Lupin.

Pour rappel, le géant américain avait déjà annoncé en 2018 que sa prochaine création originale serait adaptée des célèbres aventures d'Arsène Lupin.

R. I.

Bibliothèque nationale d'El Hamma

Un hommage rendu au dramaturge Mohia

Un hommage au dramaturge Mohia est organisé par le théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou, au niveau de la Bibliothèque nationale d'El Hamma, à Alger, dans le cadre des activités marquant la rentrée culturelle 2020/2021, a indiqué, lundi, la direction de cet établissement culturel dans un communiqué. Cet hommage comporte deux activités principales, dont une exposition sur la vie et l'œuvre de ce dramaturge, poète et adaptateur de théâtre d'expression amazighe qui a commencé le 26 de ce mois et se poursuivra jusqu'au 7 octobre prochain, ainsi qu'une conférence sur le parcours théâtral de Mohia le 7 du mois pro-

chain. Cette dernière sera animée par Mouzarine Lamia (université de Tizi-Ouzou) et Nourredine Ait Slimane (poète et dramaturge), a-t-on précisé de même source.

Abdellah Mohand-Ouyahia, connu sous le nom de Mohia, est né le 1^{er} novembre 1954 à Azazga (Tizi-Ouzou). Après des études universitaires à Alger, il s'installa à Paris durant les années 1970 où il rejoint le groupe d'études berbères et se consacra à la production théâtrale en tamazight et aussi à l'adaptation d'illustres auteurs. Parmi ses œuvres, «Si Pertuff», adaptation de la pièce «Tartuffe» de Molière, «Muhend Ucaban», adaptation de «Le ressuscité» de Lu Sin ou

alors «Am win Yettrajun Rebbi», adaptée de la pièce de Samuel Beckett «En attendant Godot» ou encore «La jarre» de Luigi Pirandello.

Il a été également l'auteur de poèmes interprétés par plusieurs chanteurs.

Dans le cadre du même programme de cette rentrée culturelle 2020/2021 célébrée à Alger sous le slogan «Notre culture est dans notre diversité et notre union», le théâtre régional de Tizi-Ouzou participe, au Palais de la culture Moufidi Zakaria, à une exposition autour de la pièce «Juba II» (scénographie, photos, projection vidéo).

M. K.

Festival de Cannes

Une mini-édition symbolique prévue pour fin octobre

Le Festival de Cannes, qui n'a pas pu avoir lieu au printemps en raison de la crise sanitaire, va tenir fin octobre une petite «édition hors normes», avec la projection de quatre films de la «sélection officielle Cannes 2020». Ce mini-festival s'ouvrira au Palais des festivals avec «Un triomphe» d'Emmanuel Courcol avec Kad Merad, en présence de l'équipe du film, et s'achèvera avec «Les Deux Alfred» de Bruno Podalydès, en présence du réalisateur et de l'actrice principale, Sandrine Kiberlain. «Asa Ga Kuru» (True Mothers) de la Japonaise Naomi Kawase, ainsi qu'un premier film géorgien de Dea Kulumbegashvili, «Beginning» («Au commencement»), tout juste couronné à San

Sebastian (Espagne), seront également projetés lors de cet événement ouvert au public, entre le 27 et le 29 octobre, indiquent les organisateurs dans un communiqué.

«Un jury, dont la composition sera dévoilée prochainement, décernera la Palme d'or du court métrage et les prix de la Cinéfondation, spécialisée dans les nouveaux talents», précisent-ils.

«C'est un condensé du bonheur d'être à Cannes que nous allons vivre tous ensemble en octobre !», s'est réjoui le délégué général du festival, Thierry Frémaux, saluant un «beau symbole», organisé en partenariat avec la mairie de Cannes. Faute d'avoir pu se tenir comme tous les ans en mai, le Festival

de Cannes s'était résigné à publier une liste de 56 films faisant partie de sa «sélection officielle 2020».

Beaucoup ont pu être présentés dans d'autres festivals. Au prix d'importantes adaptations, d'autres festivals internationaux ont pu se tenir depuis, comme la Mostra de Venise début septembre. Cette dernière a constitué le premier test grandeur nature pour ces grands rouls du 7^e art depuis le Covid, avec un protocole sanitaire très strict.

A Cannes, le plus prestigieux des festivals de cinéma espère quant à lui reprendre le cours normal des choses l'an prochain, et se tenir du 11 au 22 mai pour sa 74^e édition.

L. B.



Karabakh

Des dizaines de morts dans les combats, la Turquie met en garde l'Arménie

■ Des combats toujours plus meurtriers ont fait rage lundi entre l'Azerbaïdjan et les séparatistes arméniens du Nagorny Karabakh, tandis qu'un discours incisif du Président turc en soutien à Bakou a nourri les craintes d'une escalade dans le Caucase.

Par Rosa C.

Depuis dimanche, les forces de l'enclave séparatiste, soutenue politiquement, militairement et économiquement par l'Arménie, et celles de l'Azerbaïdjan s'affrontent dans les combats les plus meurtriers depuis 2016.

Lundi soir, les autorités du Nagorny Karabakh ont annoncé que 26 séparatistes arméniens

de plus avaient été tués lors d'affrontements avec les forces azerbaïdjanaises.

Plus tôt, le porte-parole du ministère arménien de la Défense, Artsroun Hovhannisyanyan, a fait état d'une offensive «massive» des forces azerbaïdjanaises sur les flancs sud et nord-est de la ligne de front.

Le bilan, incomplet, s'établissait donc lundi soir à 95 morts,

dont onze civils : neuf en Azerbaïdjan et deux côté arménien. Le bilan réel pourrait être bien plus lourd, les deux camps affirmant chacun avoir tué des centaines de militaires ennemis.

L'Azerbaïdjan, pays turcophone à majorité chiite, réclame le retour sous son contrôle du Nagorny Karabakh, province montagneuse peuplée majoritairement d'Arméniens, chrétiens, dont la sécession en 1991 n'a pas été reconnue par la communauté internationale.

Une guerre ouverte entre Erevan et Bakou risquerait de déstabiliser le Caucase du Sud, en particulier si la Turquie et la Russie, puissances régionales, intervenaient.

Or le Président turc Recep Tayyip Erdogan a appelé lundi l'Arménie à mettre fin à ce qu'il a qualifié d'«occupation du Nagorny Karabakh».

«La Turquie continuera à se tenir aux côtés du pays frère et ami qu'est l'Azerbaïdjan, de tout notre cœur et par tous les moyens», a-t-il dit, encourageant Bakou à «prendre les choses en main».

Les autres puissances – Russie, États-Unis, France, Iran, UE, ONU – ont appelé à une cessation immédiate des hostilités. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit se réunir d'urgence cette semaine, à huis clos, pour évoquer la situation, selon des diplomates interrogés par l'AFP.

Selon des diplomates, une déclaration pourrait être publiée à l'issue de la réunion, soit par le Conseil de sécurité, soit par les membres européens de l'instance si un consensus n'est pas trouvé avec les autres partenaires.



PH. > D. R.

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Pevkov, a estimé que la priorité était de «mettre fin aux hostilités, pas à déterminer qui a raison et qui a tort».

L'Arménie et le Nagorny Karabakh dénoncent de leur côté une «ingérence» turque, accusant Ankara de fournir armes, «spécialistes militaires», pilotes de drones et avions à Bakou. Erevan a aussi affirmé qu'Ankara avait déployé des milliers de «mercenaires» transférés de Syrie.

L'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH) a estimé de son côté que la Turquie avait transféré du territoire syrien plus de 300 combattants vers le Nagorny Karabakh.

Le ministère azerbaïdjanais de la Défense a rejeté ces accusations, affirmant à l'inverse que «des mercenaires ethniquement arméniens» du Moyen-Orient combattaient côté séparatiste.

«Aucune ingérence n'est acceptable dans ce conflit dont l'escalade est très

préoccupante», a déclaré, pour sa part, un porte-parole de la diplomatie européenne.

L'ambassadeur arménien en Russie, Vardan Toganyan, a dit à l'agence russe Ria Novosti que son pays n'hésiterait pas à utiliser des missiles balistiques Iskander fournis par Moscou si Ankara venait à mobiliser dans ce conflit les F-16 turcs.

Sur le terrain, la situation était floue lundi, les autorités du Nagorny Karabakh disant avoir regagné des positions perdues la veille, quand l'Azerbaïdjan affirmait avoir encore progressé, utilisant «roquettes, artillerie et aviation».

Ce pays du Caucase a dépensé sans compter en armement ces dernières années grâce à sa manne pétrolière.

Après des semaines de rhétorique guerrière, l'Azerbaïdjan a affirmé avoir déclenché dimanche une «contre-offensive» à la suite d'une «agression» arménienne.

R. C.

Commentaire

Répressions

Par Fouzia Mahmoudi

Depuis le début du mouvement contestataire des «gilets jaunes», les participants aux manifestations se plaignent de la brutalité des forces de l'ordre ainsi que des dizaines d'incidents qui ont coûté, à certains mobilisés, leurs yeux ou leurs mains. Aujourd'hui, l'ONG Amnesty International dénonce l'acharnement qu'ont connu ceux qui ont fait entendre leur voix dans la rue ces dernières années en France, notamment durant la mobilisation des «gilets jaunes» et contre la réforme des retraites. Avec un document de 56 pages, l'ONG affirme qu'entre 2018 et 2019 plus de 40 000 personnes ont été condamnées pour divers infractions et délits «sur la base de lois vagues», fréquemment «utilisées pour restreindre illégalement les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression». Elle rapporte aussi des dizaines de cas de manifestants pacifiques «arrêtés arbitrairement» et «victimes d'acharnement judiciaire». Frédéric Vuillaume, responsable syndical de Force ouvrière et «gilet jaune» de la première heure à Besançon, raconte une «descente aux enfers» pour lui et sa famille, qui n'avaient pourtant jamais eu affaire «ni à la police ni à la justice» avant les manifestations de novembre 2018. «C'est vrai que j'ai une grande gueule et que quand je parle au mégaphone, on m'entend, mais ça ne fait pas de moi un criminel, je n'ai jamais commis aucune violence», assure cet agent d'entretien de 48 ans. «Je ne faisais que relayer des messages sur Facebook appelant à la mobilisation, comme tout le monde», dit-il. Mais la préfecture et le parquet ne l'ont pas entendu de cette oreille. Accusé d'être un des «meneurs» du mouvement dans sa ville, il aurait dû, selon eux, déclarer les rassemblements. Gardes à vue, perquisitions à leur domicile, convocations au tribunal. Un long cycle de «coups de pression» et d'«intimidations» qui va durer deux ans à alors démarré pour le militant et ses proches. Jugé trois fois pour entrave à la circulation et outrage à personne dépositaire de l'autorité publique pour avoir crié «Castaner assassins» lors d'un déplacement du ministre de l'Intérieur de l'époque, Frédéric Vuillaume a été interdit de manifester et condamné à payer au total huit amendes. Sa femme a été mise en examen à deux reprises et son beau-fils de 22 ans, au casier judiciaire vierge, a écoppé en février 2019 d'un an de prison, dont six mois ferme, pour avoir lancé un pétard mortier. «Les violences lors des manifestations sont une préoccupation légitime, mais il y a une volonté politique de faire des exemples et de dissuader les gens de descendre dans la rue», affirme Marco Perolini, chercheur pour la France à Amnesty International. Les infractions, souvent formulées «de manière trop vague», amènent la justice à prononcer des sanctions «disproportionnées» contre des manifestants pacifiques, selon le chercheur. Par ailleurs, «les manifestants se retrouvent régulièrement arrêtés et poursuivis pour «regroupement en vue de participer à des violences» sur la base de simples soupçons», ajoute-t-il. Selon les statistiques officielles, 1 192 personnes ont été condamnées pour cette infraction en 2019. Selon Amnesty, la répression des manifestants s'est accrue avec l'adoption de nouvelles lois, notamment celle d'avril 2019 pénalisant des comportements qui ne constituaient pas auparavant un délit, comme se couvrir le visage. En 2020, la crise sanitaire a été l'occasion d'étendre davantage les restrictions au droit de manifester : selon l'ONG, 85 personnes ont été condamnées à des amendes pour avoir manifesté en mai et en juin. Ce rapport, s'il accredité les dires de beaucoup de «gilets jaunes» et autres manifestants français ces dernières années, risque d'être rapidement mis dans un tiroir par les autorités en place qui ont il y a longtemps choisi leur ligne directrice et misent sur la répression pour empêcher des mouvements sociaux de prendre une ampleur capable de bloquer des réformes, jugées essentielles, comme ce fut souvent le cas en France ces dernières décennies.

F. M.

Espagne

Destitué, le président catalan veut poursuivre le combat

Le président indépendantiste régional catalan, Quim Torra, a été destitué lundi par la justice espagnole, qui a confirmé sa condamnation pour «désobéissance» à un an et demi d'inéligibilité, mais a répliqué qu'il poursuivrait le combat pour l'indépendance au niveau européen.

«Je n'abandonne pas ni ne me résigne», a-t-il dit dans un discours en catalan au siège de la Generalitat (gouvernement autonome de la Catalogne) à Barcelone, entouré des membres de son gouvernement.

Il a ajouté qu'il n'acceptait pas la sentence prononcée quelques heures plus tôt à Madrid par le Tribunal suprême, la plus haute instance judiciaire espagnole, qui a confirmé sa condamnation à un an et demi d'inéligibilité pour un délit de désobéissance.

Ce verdict «veut renverser le gouvernement de la Catalogne»,

a-t-il dit, annonçant que de nouvelles élections régionales auraient lieu et appelant les électeurs à en faire «un nouveau plébiscite» pour l'indépendance.

La confirmation par le Tribunal suprême de la condamnation en première instance de M. Torra à un an et demi d'inéligibilité entraînait automatiquement sa destitution de ses fonctions de président de la Catalogne, une riche région du nord-est de l'Espagne aux compétences élargies qui a été le théâtre, en 2017, d'une tentative de sécession.

M. Torra a été condamné en décembre par le Tribunal suprême de Catalogne pour avoir refusé d'obéir aux ordres de l'autorité électorale qui l'avaient sommé de retirer une banderole au contenu séparatiste de la façade du siège du gouvernement régional avant les élections

législatives d'avril 2019.

«Je porterai (la cause de) la liberté d'expression et la cause de l'indépendance au niveau de l'Europe et nous gagnerons», a-t-il lancé, sans préciser exactement quelles actions il comptait mener.

La destitution de M. Torra risque de raviver les tensions en Catalogne, où la condamnation en octobre 2019 de dirigeants séparatistes à la prison pour la tentative de sécession de 2017 avait entraîné de nombreuses manifestations, dont certaines avaient dégénéré en violences.

Immédiatement après la décision du Tribunal suprême, les puissantes associations indépendantistes ANC (Assemblée nationale catalane) et Omnium Cultural ont appelé les indépendantistes à se rassembler dans la soirée devant les mairies de la région.



Foot

10 tests positifs au Covid-19 en Premier League

■ Dix joueurs ou membres de staff des 20 équipes de Premier League ont été déclarés positifs au Covid-19 lors de la quatrième vague de dépistage, le plus haut total depuis que ces tests sont menés, a annoncé, lundi, l'organisateur du championnat.

Par Racim S.

Le niveau de contamination reste bas, puisque 1 595 joueurs et membres de staff ont été testés entre le 21 et le 27 septembre, mais le chiffre est nettement supérieur aux trois vagues précédentes, qui avaient détecté 3, 4 puis à nouveau 3 cas positifs. Même lors de la fin de saison précédente – à une époque où le virus circulait aussi beaucoup moins en Grande-Bretagne – le record était de 6 cas positifs, lors du tout premier dépistage généralisé, les 17 et 18 mai.

West Ham a notamment été touché puisque, mardi dernier, son entraîneur David Moyes et les joueurs Issa Diop et Josh Cullen avaient dû quitter précipitamment le London Stadium où ils s'apprétaient à jouer contre Hull (D3) en Coupe de la Ligue, après avoir été notifiés de leur contamination au nouveau coronavirus. Le même jour, le match de Leyton Orient contre



Tottenham avait été repoussé puis finalement annulé après que plusieurs joueurs de l'équipe

de D4 avaient été testés positifs, lors d'un dépistage payé par les Spurs. Les joueurs et les

membres de staff positifs vont s'isoler pendant 10 jours, conformément au protocole mis en

place par la Premier League et les autorités publiques.

R. S.

Roland-Garros

Le Français Monfils éliminé dès le 1^{er} tour, une première depuis 2005

Le Français Gaël Monfils, N.9 mondial, a été éliminé dès le premier tour de Roland-Garros, une première dans sa carrière depuis 2005, battu par le Kazakh Alexander Bublik (49^e) en quatre sets 6-4, 7-5, 3-6, 6-3, lundi à Paris.

Le Français de 34 ans, demi-finaliste de Roland-Garros en 2008, restait sur deux défaites d'entrée à Rome puis Hambourg en septembre, ses tournois de reprise après six mois sans compétition en raison de la pandémie de Covid-19.

Il avait choisi de renoncer à la mini-tournée américaine sur dur Cincinnati-US Open concentrée à New-York.

Monfils s'était hissé en huitièmes de finale à Roland-Garros en 2019 et avait ensuite disputé un quart de finale à l'US

Open. Il avait parfaitement débuté 2020 par deux titres à Montpellier et à Rotterdam, plus un huitième de finale à l'Open d'Australie et une demi-finale à Dubaï. Des performances qui lui ont permis de grimper à la 9^e place du classement ATP, ce qui en fait le joueur français le mieux placé. Mais la belle dynamique s'est grippée avec la crise sanitaire du Covid-19 et les longs mois de pause forcée. Sur le court Suzanne-Lenglen lundi, il est apparu totalement perdu pendant deux sets et demi face à Bublik, multipliant les fautes directes (58), les doubles fautes (12) et les échanges avec l'arbitre de chaise aux changements de côté. Sa réaction d'orgueil au troisième set et au début du quatrième n'a pas été suffisante pour inverser la tendance face à la puissance

du service du Kazakh (près de 200 km/h de moyenne en première balle). En plus de sa demi-finale en 2008, Monfils compte trois quarts de finale en 2009, 2011 et 2014. Il a manqué le Grand Chelem parisien en 2012 et en 2016.

Une joueuse de double, cas contact Covid-19, écartée

Une joueuse de double, cas contact de son entraîneur testé positif au Covid-19, a été écartée du tournoi de Roland-Garros, a annoncé l'organisation lundi soir dans un communiqué.

L'identité de la joueuse concernée n'a pas été dévoilée. «Conformément au protocole sanitaire du tournoi, l'équipe de double de cette joueuse a été écartée du tableau qui débutera mercredi 29

septembre», ont indiqué les organisateurs du tournoi. La semaine dernière, l'Espagnol Fernando Verdasco avait été évincé du tableau principal en simple du Grand Chelem parisien après avoir été testé positif au nouveau coronavirus.

Quelques jours auparavant, six joueurs et joueuses – dont trois testés positifs et trois cas contacts – avaient eux aussi été sortis du tableau de qualifications du tournoi.

Au total, environ 1 900 tests ont été effectués depuis le jeudi 17 septembre dans le cadre de Roland-Garros, reprogrammé à l'automne en raison de l'épidémie. Les matches en simple ont débuté dimanche, avec une jauge de spectateurs réduite à 1 000 personnes par jour sur le site.

R. S.

Espagne

Lionel Messi privé des clés du FC Barcelone

Le FC Barcelone a balayé Villarreal ce week-end, qui plus est en pratiquant un football agréable. Ronald Koeman a envoyé un message direct à Lionel Messi. L'été a été très chaotique du FC Barcelone, le limogeage de l'entraîneur catalan après l'apocalyptique 8-2 contre le Bayern Munich ayant fait basculer le Barça dans une autre dimension, avec en point d'orgue la demande de départ de Lionel Messi. A contrecœur, et toujours remonté contre ses dirigeants, le sextuple Ballon d'Or a finalement décidé d'aller au bout de son contrat, sans prolonger, ce qui lui laisse le choix pour l'an prochain. En attendant, Ronald Koeman semble n'avoir que faire des états d'âme de la star argentine, boudeur après le

départ de Luis Suarez. En effet, face à Villarreal, l'entraîneur néerlandais a changé le schéma tactique habituel, en positionnant Lionel Messi plus dans un rôle d'avant-centre et de lui confier finalement le rôle tenu par Luis Suarez. Pour Ronald Koeman, les choses sont claires, le FC Barcelone ne doit pas dépendre uniquement de Lionel Messi, et c'est lui qui fera les choix tactiques, et pas la star argentine. Dans «*Marca*», on estime que le technicien du Barça s'est inspiré de ce qu'a fait le sélectionneur argentin avec Lionel Messi. «*Ronald Koeman semble avoir pris la même décision que Lionel Scaloni en équipe nationale argentine. Il faut montrer à Leo Messi qu'il n'a pas à s'occuper de tout, et qu'ils vont constituer*

une équipe pour lui afin que cela ne soit pas un sujet de préoccupation pour Messi. A 33 ans, il est temps de commencer à penser à le faire jouer différemment, car il est vrai que Lionel Messi ne passe plus aussi facilement ses adversaires comme les années précédentes», explique le média espagnol. Reste à savoir si le joueur argentin acceptera longtemps de ne pas avoir son mot à dire sur le plan tactique.

Ousmane Dembélé : nouveau retard à l'entraînement

Un nouveau retard à l'entraînement est à mettre au crédit d'Ousmane Dembélé. Le Français s'est présenté ce lundi matin avec quinze minutes de

retard et n'a pas été épargné par la presse espagnole. Ousmane Dembélé fait trop peu parler de lui pour ses prestations de qualité au Barça. Le plus souvent, ce sont ses blessures à répétition qui font la une des journaux espagnols. Quand il n'est pas blessé, c'est son comportement qui est pointé du doigt comme c'est le cas ce lundi. Le quotidien «*As*» annonce que le champion du monde est arrivé en retard à l'entraînement. Des caméras de télévision ont filmé l'ancien Rennais, se présentant au centre d'entraînement, la Ciutat Esportiva Joan Gamper, à 10h15 au lieu de 10h. Un hic qui intervient au lendemain de son retour à la compétition, contre Villarreal (4-0), après dix mois d'absence. Ce retard n'est pas son premier

depuis la nomination de Ronald Koeman au poste d'entraîneur. Le vendredi 11, il s'est présenté avec onze minutes de retard, même s'il n'était cette fois-ci pas le seul. Les entraîneurs passent mais le joueur reste le même. Ousmane Dembélé est un récidiviste en la matière. Sous les ordres d'Ernesto Valverde pendant l'exercice 2018/2019, il ne s'était pas réveillé et était arrivé à une séance d'entraînement à 13h au lieu de 11h... Un comportement inacceptable pour les dirigeants du club catalan qui lui avaient infligé une amende de 200 000 euros. Que d'ennuis pour Ousmane Dembélé, qui pour rappel, est arrivé au FC Barcelone à l'été 2017 pour 138 ME. Un montant colossal loin d'être rentabilisé.

Ghani Y.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

Plus de 70 aires de jeu attendent d'être réalisées

UN TOTAL de 71 aires de jeu attendent leur concrétisation dans la wilaya de Tizi Ouzou. Datant de 2018, l'opération en question accusée du retard dans son lancement, alors que la demande en la matière est forte dans la wilaya. Certains élus ont suggéré, à l'occasion de la récente session de l'Assemblée populaire de wilaya, de procéder à leur affectation à raison d'une aire de jeu pour chacune des 67 communes de la wilaya. D'autres ont proposé de les distribuer selon la demande exprimée par les populations. Les autorités locales sont interpellées quant à l'urgence de lancer cette opération afin qu'elle puisse être concrétisée sans avoir à recourir à d'éventuelles réévaluation

de leurs enveloppes allouées il y a deux ans.

Près de 6 000 hectares de couvert végétal détruits par 347 incendies de juin à septembre

Depuis juin dernier jusqu'à hier, les services de la Conservation des forêts de la wilaya de Tizi Ouzou ont enregistré 347 départs de feu ayant parcouru une superficie de 5 777 hectares de couvert végétal, selon un bilan fourni par les mêmes services. La superficie de forêt détruite par 74 incendies a été de 383 ha, celle des maquis de 598 ha, 512 ha de plantations fruitières et 1 798 ha de broussailles.

Hamid M.

Oran

Des artistes et des associations commémorent le 26^e anniversaire de l'assassinat de Cheb Hasni

LE MILIEU artistique et des associations de la société civile d'Oran ont commémoré, hier, le 26^e anniversaire de l'assassinat du «Prince de la chanson sentimentale», Cheb Hasni, a-t-on appris des organisateurs. Un groupe d'artistes et des représentants d'associations de la société civile activant dans la capitale de l'Ouest algérien, en plus d'invités qui ont effectué le déplacement des wilayas limitrophes et d'autres plus lointaines, se sont regroupés devant le siège de l'association «Art et culture et protection du patrimoine musical oranais», organisatrice de l'événement au niveau de

la place du «1^{er}-Novembre» d'Oran, avant de se diriger vers le cimetière d'Aïn El Beida pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du défunt et lire la «Fatiha» à sa mémoire. Les organisateurs de cet événement ont saisi l'occasion pour mettre en exergue les qualités du défunt artiste, «un des porteurs de l'étendard de l'art oranais authentique», a-t-on souligné. Hasni Chekroune, plus connu sous le nom de «Cheb Hasni», né le 1^{er} février 1968, a été assassiné devant son domicile au quartier de «Gambetta» d'Oran le 29 septembre 1994.

Racim C.

Le covid-19 a fait au moins un million de morts



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Fermeture du siège de l'APC de Seddouk/ Béjaïa

Des villageois réclament l'amélioration de leur vie quotidienne

■ Des habitants du village Amalou Sidi Mouffok ont bloqué le siège de l'APC afin de réclamer l'amélioration de leurs conditions de vie.

Par Hocine Cherfa

Cette action de protestation a pour but interpellé les autorités locales afin de prendre en charge de manière effective les doléances des habitants résumées en six points, selon une déclaration et une plate-forme de revendications rendue publique. Cette dernière fait mention de la réalisation d'un stade de proximité doté d'un gazon synthétique, de murs de soutènement à côté de l'école et à proximité de la fontaine, changement de la canalisation d'assainissement et l'évacuation des eaux usées des lieux-dits Tizi et Avrid, la remise en état de la route principale suite aux travaux de branchement en eau potable de la résidence quatre chemins et l'aménagement des pistes

agricoles. Les protestataires revendiquent également le départ du vice-président de l'APC. «Devant la dégradation de la situation de notre village, le mépris, l'indifférence et la gestion hasardeuse qui ont tout le temps caractérisé l'attitude des responsables de notre APC, nous, habitants du village

Amalou Sidi Mouffok, interpellons les autorités locales, en particulier le président de l'APC, pour la prise en charge des préoccupations majeures de la population inscrites dans une plate-forme de revendications», lit-on dans un document rendu public par l'association du village.

H. C.

Koweït

Décès de l'émir cheikh Sabah al-Ahmad al-Sabah

L'ÉMIR du Koweït, cheikh Sabah al-Ahmad al-Sabah, est mort hier à 91 ans, a annoncé le palais royal. «C'est avec une grande tristesse et un grand chagrin que nous pleurons (...) la mort de cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, émir du Koweït», a déclaré cheikh Ali

Jarrah al-Sabah, ministre chargé des Affaires royales dans un enregistrement diffusé à la télévision. Le défunt a dirigé le pays depuis 2006. Son successeur désigné est son frère Nawaf Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, né en 1937.

R. I.

FFS

Aouchiche appelle les militants à surmonter la crise dans le parti

LE PREMIER secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a appelé, hier à Tizi-Ouzou, les militants à mettre de côté leurs clivages pour surmonter la crise au sein de cette formation politique. Lors de la commémoration du 57^e anniversaire de la création de ce parti d'opposition, M. Aouchiche a lancé un appel aux

militants du parti à dépasser la crise qui a secoué cette formation politique et à s'unir pour «construire un parti fort et moderne en mesure de répondre aux aspirations légitimes des Algériens». Le premier secrétaire national du FFS a réitéré l'attachement de son parti à «un processus politique constituant pour un changement dans le pays» et à «la

reconstruction d'un consensus national». Pour M. Aouchiche, «c'est le moment de mettre au-delà de toutes autres considérations, les intérêts de notre nation et de notre pays» et «d'œuvrer collectivement au changement, à rétablir la confiance entre le peuple et ses institutions, et encourager la culture du dialogue et du compromis». La

commémoration du 57^e anniversaire de la création du FFS, qui s'est déroulée en présence d'élus et de membres de la direction du parti, a été également marquée par un recueillement, au cimetière de

M'douha, sur les tombes des anciens militants du FFS et sur la tombe de son fondateur, Hocine Ait Ahmed, à Ait Yahia, au sud-est de la wilaya.

R. N.

Chlef

Arrestation d'une personne en flagrant délit de pratique de sorcellerie dans son domicile

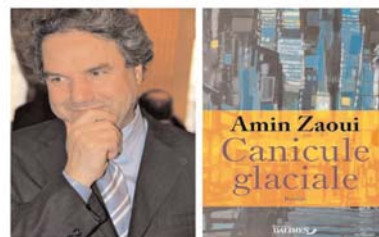
UN INDIVIDU a été arrêté par les éléments de la brigade criminelle de la sûreté de wilaya de Chlef, en flagrant délit de pratique de sorcellerie au niveau de son domicile, a-t-on appris, hier, auprès de ce corps de sécurité. «Un individu, âgé de 51 ans a été arrêté dans son domicile, sis au centre-ville de Chlef, en flagrant délit de pratique de rites de magie et de sorcellerie», a indiqué à l'APS le chargé de la communication de la sûreté de

wilaya, le commissaire de police Cherif Ankoud. L'arrestation de cet individu a été rendue possible grâce à l'exploitation d'informations signalant qu'il pratiquait la sorcellerie au niveau de son domicile, a-t-il ajouté. Les investigations menées par la suite, ont permis, a-t-il ajouté, l'arrestation du suspect en flagrant délit de pratique de sorcellerie, avec la saisie au niveau de son domicile d'objets divers, dont des talismans, bougies,

plomb, photos d'hommes et de femmes, l'encens et autres produits utilisés dans les rites de sorcellerie, ainsi que des exemplaires du saint Coran, déchirés et souillés. Le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Chlef, sous le chef d'accusation de «pratique de magie et de sorcellerie et profanation du saint Coran», es-il précisé de même source.

Hafid C.

Amin ZAOUÏ dédicacera son dernier roman « Canicule glaciale » et vous attendra avec impatience à la Librairie Point Virgule



Samedi 03 Octobre 2020 à partir de 14h00

à la librairie Point Virgule
Résidence Nour, rue des abattoirs, Chéraga,
Alger (en face du lycée Issiakhem)

SOYEZ LES BIENVENUS